

Le droit de nationalité française

La session « droit de la nationalité française » proposée par le GISTI est une des rares formations dédiées à cette matière. Proposée depuis 2014, aux côtés celles en droit des étrangers et de l'asile, elle mobilise des compétences distinctes, davantage tournées vers le droit civil, le droit de la famille notamment, ainsi que la procédure civile. Une demi-journée est toutefois consacrée à la naturalisation, domaine relevant en revanche par excellence du droit public.

Elle a pour objectif de permettre aux participant·es d'acquérir des bases solides et surtout de développer des réflexes en la matière. Elle permet d'identifier les écueils à éviter dans la pratique et de mieux cerner les difficultés que posent les textes et leur application.

Elle donne une vision globale de la matière au plan de la technique juridique ainsi que des enjeux politiques portés par la définition de qui est français·e dans un pays marqué par son histoire coloniale et sa politique migratoire.

Durée : 14.00 heures (2 jours)

Profils des stagiaires

- Juristes et avocats
- Travailleurs·ses sociaux (assistant·es social·es, CESH, éducateur·ices spécialisé·es...)

Prérequis

- avoir des connaissances de base des systèmes administratif et judiciaire français
- accompagner des personnes dans leur démarche pour déclarer ou acquérir la nationalité française

Type de formation : Formation en présentiel

Accessibilité de la formation

> Sauf mention contraire, toutes les formations proposées se déroulent en présentiel, à Paris, dans des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'adresse exacte est précisée dans la convocation. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, le Gisti n'a pas nécessairement la possibilité d'assurer les formations en présentiel dans des conditions satisfaisantes. Des sessions peuvent alors être proposées en distanciel. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées de ce changement de modalité et se voient offrir le choix de maintenir leur inscription ou la reporter à une session ultérieure.

> Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation. Pour vous inscrire, merci de transmettre par mail ou par voie postale une fiche d'inscription dûment complétée. La fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.

> Pour les personnes en situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation@gisti.org), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.

> Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les bases légales de l'attribution et de l'acquisition de la nationalité française
- Appliquer les spécificités du droit du sol et du droit du sang
- Mettre en œuvre les spécificités de la nationalité française pour les personnes issues de pays décolonisés
- Mettre en œuvre un contentieux judiciaire de la nationalité
- Identifier en fonction de la situation personnelle la procédure contentieuse adéquate

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'avocates spécialisées en droit de la nationalité française. Chacune intervient dans la thématique dont elle est spécialiste et s'attache à concevoir et animer des programmes au plus près de la pratique du droit des étrangers et ses évolutions législatives.

Moyens pédagogiques et techniques

- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées. En présentiel, l'ensemble de ces ressources est distribué en format papier. En distanciel, elles sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage.
- En outre, certaines publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation, sont également fournies (remises sur place ou envoi par courrier en cas de formation à distance).
- En cas de formation à distance, la session se déroule sur la plateforme Big Blue Button, spécialement conçue pour l'animation de classe virtuelle et ne nécessitant pas de logiciels particuliers à télécharger par les stagiaires. Une assistance technique à la connexion est mise en place en amont et pendant la formation dans la limite que les stagiaires disposent d'un équipement informatique et d'une connexion internet adaptés aux besoins de la visio-conférence.
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au mode distanciel. L'accent est d'avantage mis sur l'interaction et la participation des stagiaires au moyens de techniques d'animation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement (ou un lien d'émargement numérique en cas de formation à distance) est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité.

Contenu de la formation

Matin 1: I- Attribution de la nationalité française

- o Le « droit du sang »
- o Le « droit du sol »

Après-midi 1 : II- Acquisition de la nationalité

- o Naissance et résidence en France : article 21-7 du code civil
- o Déclaration acquisitive : Mariage, Aide sociale à l'enfance, possession d'état, adoption

Matin 2 : III- Décolonisation et preuve de la nationalité devant les tribunaux

- o Principes et mécanismes des conséquences de la décolonisation sur la nationalité
- o La situation des enfants nés en France après la décolonisation d'un parent né aux colonies
- o Le régime propre à chaque territoire
- o Le contentieux de la nationalité : un régime probatoire « propre » aux ressortissants des anciennes colonies françaises ?
- o La perte de la nationalité par désuétude

Après-midi 2 : IV - Acquisition de la nationalité - Naturalisation

- o Le dépôt de la demande de naturalisation
- o Process pour la demande

Date de la dernière mise à jour du document : 3/05/2021